

**ASSISTANCE**

réinventons / le service



Valeurs Assurances

CONVENTION 0803688

GARANTIES D'ASSURANCE ANNULATION ET INTERRUPTION	Montants et plafonds
Annulation de voyage (1) : Barème d'annulation Franchise	10 000 €/assuré, 50 000 €/événement Barème du souscripteur 30 € Autres cause franchise 20% avec un minimum de 50 €
Interruption de séjour	8 000 € /assuré, 40 000 € /événement

GARANTIES D'ASSISTANCE	Montants et plafonds
Rapatriement médical	Frais réels
Envoi d'un médecin sur place	Frais réels
Prolongation de séjour	10 nuits à 150 €
Immobilisation sur place	10 nuits à 150 €
Visite d'un proche	Billet Aller/Retour , 10 nuits à 150 €
Retour au domicile ou poursuite du voyage après consolidation	Frais réels
Rapatriement du corps en cas de décès	Transport : Frais réels, Frais decercueil : 2300 €
Accompagnement du defunt	Billet Aller/Retour , 2 nuits à 150 €
Retour des enfants mineurs bénéficiaires, Acompagnateur, Hébergement accompagnateur	Billet Retour Billet Aller/Retour 2 nuits à 150 €
Retour des bénéficiaires	Billet Retour
Information et conseils médicaux	service téléphonique
Perte ou vol de documents ou d'effets personnels : Conseil et envoi Avance de fonds	Frais réels 1 000 € par personne
Transmission de documents et messages urgents	Frais réels
Envoi de médicaments à l'étranger	Frais d'envoi
Assistance passeport / pièces d'identité	Organisation du service
Assistance juridique à l'étranger : Avance de caution pénale Frais d'avocat	20 000 € 5 000 €
Retour anticipé	Billet Aller ou Billet Aller/Retour
Perte ou vol de papiers officiels	150 € par personne
Assistance à domicile après rapatriement : Aide-ménagère	20 h

FRAIS MEDICAUX A L'ETRANGER	Montants et plafonds
Avance de Frais médicaux à l'étranger	30 000 €
Assurance des Frais médicaux à l'étranger : Zone Europe-Méditerranée Reste du Monde Soins dentaires d'urgence	Prise en charge jusqu'à 30000€ Prise en charge, Plafond 150 000 € Prise en charge jusqu'à 153€, Franchise 30€

GARANTIES D'ASSURANCE	Montants et plafonds
Bagages : Perte vol ou détérioration (Frais supplémentaires, souvenirs, ...) Retard de livraison Franchise Plafond par événement	Garantie souscrite, plafond 3 000 € / 600 € 80 € / assuré 30€ / assuré 10 000 €
Responsabilité Civile <u>Responsabilité Civile Vie Privée</u> Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus Dommages corporels survenus aux USA / Canada Dommages matériels et immatériels consécutifs <u>Responsabilité Civile Locative</u> Dommages matériels et immatériels causés aux biens objet du contrat Dommages causés aux biens listés dans l'inventaire joint au contrat <u>Défense et recours</u> Seuil d'intervention	4500000€ par sinistre 1000000€ par sinistre 45 000 € par sinistre, Franchise 150 € 500 000 € par sinistre, Franchise 500 € 10000€ par sinistre, Franchise 500€ 20 000 € par litige 380 €
Frais de recherche et de secours	Garantie souscrite, plafond 1 000 €

GARANTIES OPTIONNELLES INCIDENTS DE VOYAGE	Montants et plafonds
Départ aérien différé	Frais réels, à concurrence des frais d'annulation
Retard d'avion : Franchise de 3 heures sur un vol régulier Franchise de 6 heures sur un vol non régulier de type charter	30 €/assuré / heure de retard 150€ maximum / assuré 750 € maximum / événement

<p>EXTENSION EPIDEMIE</p> <p>ANNULATION</p> <p>*assuré malade y compris les maladies infectieuses *assuré mis en quarantaine ou isolé *personne devant recevoir l'assuré est mis en quarantaine *accès à bord de l'avion suite à un contrôle thermique *Aucune restriction de voyage n'existe au moment de l'achat d'assurance / réservation de vacances. Des restrictions gouvernementales sont ensuite introduites en raison d'une maladie non pandémique et empêchent le client de voyager. *Aucune restriction de voyage n'existe au moment de souscrire une assurance / réserver des vacances / au moment du voyage. Pendant le voyage, des restrictions de voyage sont imposées demandant aux personnes de retourner dans leur pays de résidence en raison d'une maladie pandémique.</p> <p>INTERRUPTION</p> <p>suite à un problème sanitaire dans le pays de destination obligeant l'assuré à écourter son voyage</p>	<p>ASSISTANCE</p> <p>frais médicaux et rapatriement médical dans les limites du contrat.</p> <p>prolongation de séjour quand assuré confiné ou mis en quarantaine ou manque de transport pour raisons sanitaires</p>
---	---